

Bonjour à tous et à toutes,

Lundi dernier, le 10 avril, un document a été déposé au comité Interclubs de l'AGEM dans le but de demander ma démission ou ma destitution (ce document est en annexe).

Je trouvais important de répondre à cette lettre. Je considère qu'elle se base principalement sur des oui-dires, des inquiétudes sans fondements, une mauvaise interprétation de la réalité (mensonges) et surtout **sur le malaise que certaines personnes ont par rapport à ma grossesse.**

Je suis Responsable aux Affaires Internes à l'Association Générale des Étudiants et Étudiantes de Montmorency (AGEM) depuis maintenant 1 mois, étant entrée en poste le 13 mars dernier. Depuis mon entrée en poste, j'ai été présente à chaque réunions et rencontres requérant ma présence, soit les Exécutifs, les rencontres AGEM-Collège, les Conseil de Programmes sans compter les réunions hebdomadaires ou convoquées par l'AGEM pour les différentes activités, nécessitant un suivi plus étroit.

En plus de ces rencontres, j'ai assuré une présence permanente minimale de 3 jours par semaine à raison d'un minimum de 8h par jour tout en restant joignable rapidement et facilement lorsque je n'étais pas présente au Collège. Cette présence représente nettement plus que ce qui est demandé pour mon poste ou fournis par mes collègues du comité.

Par ailleurs, en plus de remplir chacune des fonctions pertinentes inhérentes à mon poste selon la réglementation de l'AGEM, j'ai donné plus de 30 heures de travail à la création aux modifications de divers documents liés à la réglementation de l'Association et les différentes instances qu'elle dirige et ce, sans avoir le moindre appui des autres membres de mon exécutif.

À chacune des rencontres de l'exécutif et du conseil de Programmes (soit le Conseil d'administration de l'Association), j'ai fournis un rapport détaillé de mes avancements ainsi que les suivis effectués auprès de toutes les activités prouvant ainsi que je n'ai aucune difficultés à communiquer ou à entretenir des relations avec chacune d'entre-elles malgré l'empiétement et l'ingérence de mon collègue qui, même après plusieurs demandes et avertissements refuse de se retirer et laisser à chacun la tâche qui lui revient sans s'interposer.

Dans un autre ordre d'idée, la lettre mentionne *ma condition physique particulière* et que je *ne suis plus de cours*. Je suis effectivement enceinte (c'est plutôt une évidence). Cependant, ma situation personnelle et privée ne regarde que moi. Oui, il est vrai que j'ai cessé, pour des raisons personnelles, d'assister à mes cours (sous recommandation de mon médecin). Par contre, **je suis toujours considérée comme étudiante et, ayant payé ma cotisation, je suis membre en règle de l'Association** et ne peut donc pas être démise de mes fonctions simplement basé sur ma présence ou non en classe.

Considérant que je suis étudiante et donc membre de l'association;

Considérant que la plupart des aspects que l'on me reproche sont des jugements sur le fait que je sois enceinte;

Considérant que la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* stipule que : ‘ ‘ *La grossesse inclut l'état de grossesse (être enceinte), mais également tout ce qui l'entoure : le congé de maternité, le retour au travail et les complications liées à la grossesse.*

La grossesse est un motif interdit de discrimination et de harcèlement . Cela signifie qu'on ne peut vous traiter différemment parce que vous êtes enceinte ou en congé de maternité. De même, vous ne pouvez être la cible de commentaires ou de comportements offensants et répétés du fait que vous êtes enceinte. Ces situations sont contraires à la Charte des droits et libertés de la personne ‘ ‘

Considérant que mes relations avec les activités sont stables et constantes;

Considérant qu'il est donc illégal de me démettre de mes fonctions parce que je suis enceinte,

Considérant que toutes les obligations relatives à mon poste sont remplies,

Considérant que les signatures présentes sur la lettre remise au Comité Interclubs de l'AGEM (CIA) représentent l'avis de certains individus et non l'avis des comité en tant que tels puisque la question n'a été amené dans aucun de leurs rencontres décisionnelles, les rendant ainsi incapable de signer en tant que délégation/ comité.

Considérant que la dite signature a été effectué sous pression d'un coordonnateur du Comité Exécutif,

Considérant que le Comité Interclubs de l'AGEM est une instance consultative et ne possède aucun pouvoir décisionnel,

Je demande à ce que cette lettre ne soit pas prise en considération puisqu'elle est sans fondement.

À l'intention du Comité Interclub de l'A.G.E.M.,

Nous vous écrivons afin de vous faire part d'une problématique. Après avoir observé la situation, les relations qu'entretient l'officier avec les membres des clubs sont instables puisque certains de ces derniers se réfèrent à d'autres membres du Conseil exécutif. De plus, il n'y a que les étudiants du Collège Montmorency qui peuvent siéger au sein du Conseil de Programme et du Conseil exécutif. Cependant, la responsable des affaires internes n'assiste plus à aucun de ses cours suite à sa condition physique particulière. Ne pouvant être au collège lors de ses rencontres, le suivi des activités n'est pas effectué adéquatement.

Ainsi, considérant que la responsable des affaires internes n'est pas apte à entretenir des relations saines et stables avec les responsables de certains clubs, considérant qu'elle n'est plus étudiante puisqu'elle ne suit plus aucun cours au collège Montmorency, considérant sa condition physique qui l'empêche d'effectuer les suivis avec ces derniers, nous demandons la démission ou la destitution de la responsable des affaires internes, Amélie Lemieux.

Merci de votre compréhension,

Signatures :

Date :

CJM

10/04/2017

Le Typographe

10/04/2017

C.R.E.M.B

10/04/2017

Monestrel ♡

10/04/2017